

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, M. Christian ARDOUIN, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE Ménélec, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION

Absent excusé :

M. Louis RAMIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

16. Groupe scolaire de la Salentine : rénovation, reconstruction et extension - Programme et forfait de rémunération définitif du MOe

Monsieur FOLLUT rapporte :

Le groupe Scolaire de la Salentine nécessite, d'une part, des travaux de rénovation, et d'autre part, une extension au vu de l'évolution du quartier Peccot. Le groupe scolaire actuel comprend 3 classes maternelle et 6 classes élémentaire. Il faut prévoir une extension de 3 classes en maternelle, dortoirs associés et 3 classes en élémentaire. Ces extensions nécessitent également des surfaces complémentaires pour les locaux affectés à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire. Une mutualisation des espaces devra être recherchée.

Ces interventions se réaliseront en site occupé. La réalisation des travaux doit être optimisée, notamment par une anticipation des travaux préparatoires, par la mise en place de surfaces de classes temporaires et pour les extensions, par un principe constructif adapté.

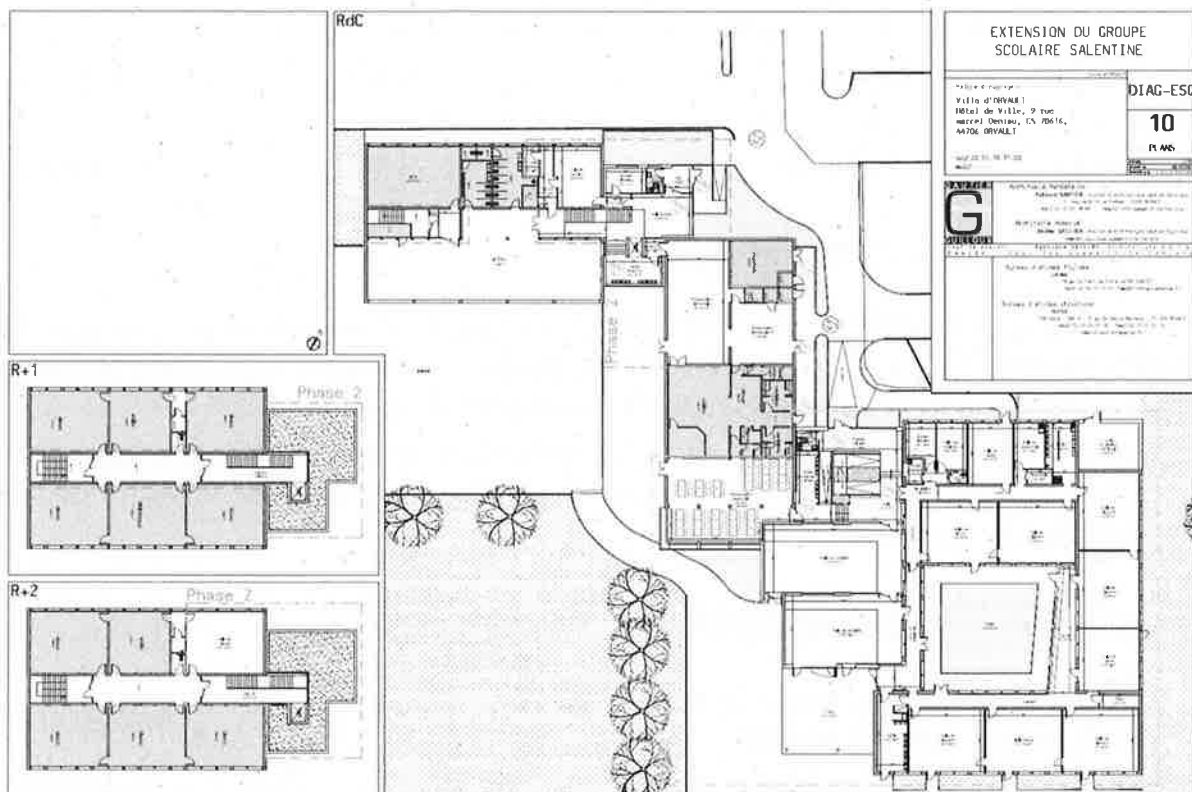
I. LE BESOIN ET LES ETAPES DE LA CONCERTATION

Le programme pour la rénovation, reconstruction et extension du groupe scolaire de la Salentine a porté sur les éléments suivants :

- Réflexion sur l'ensemble du fonctionnement actuel afin d'appréhender celui du nouvel équipement rénové et étendu ;
- Identification des impacts fonctionnels, spatiaux, techniques et financiers sur une nouvelle configuration de groupe scolaire.
- Définition des besoins en surfaces supplémentaires pour les écoles maternelle, élémentaire, le restaurant scolaire, le périscolaire et l'ALSH.
- Intégration de l'amélioration de la fonctionnalité générale actuelle du groupe scolaire, notamment par une organisation des bâtiments ;
- Identifier tous les modes de déplacement dans une logique de gestion apaisée des usages, notamment pour l'entrée du groupe scolaire.
- Inscription du projet dans une démarche environnementale forte et traitement des dispositions réglementaires (PMR...)

II. IMPLANTATION

Des extensions et rénovations sur les bâtiments existants ont été étudiées dans l'emprise existante du groupe scolaire.



III. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Afin de limiter les impacts des travaux et de remplir l'ensemble des obligations d'application de mises aux normes énergétiques, techniques et d'accessibilité, il est apparu qu'une rénovation et extension sur l'école élémentaire, maternelle, restauration et périscolaire était la plus favorable à envisager.

Le projet tel qu'il est arrêté aujourd'hui se compose de :

Ecole maternelle :

- 6 classes et dortoirs, (actuellement 3 classes)
- Augmentation du nombre de sanitaires, et surface de la salle de motricité

Ecole élémentaire :

- 9 classes, récupération de l'étage antérieurement occupé par l'inspection académique (actuellement 6 classes).
- Sanitaires

Périscolaire et ALSH

- 1 BCD, 1 salle plurivalente et plusieurs ateliers,
- Bureau de direction, salle animateurs

Restauration

- Augmentation des surfaces et distribution des salles de restauration maternelle et élémentaire
- Interventions techniques sur les espaces offices :

Autres locaux :

- Hall d'accueil maternelles, élémentaires et périscolaire

- Bureaux de direction, salle des maîtres, infirmerie, salle ATSEM
- Adaptation des rangements, locaux entretien et buanderie, locaux techniques
- Pour le périscolaire, les besoins en termes d'effectifs d'enfants à accueillir ont été actualisés au cours de l'étude en prenant en compte les usages et fonctionnalités.

IV. LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le projet s'inscrit dans le cadre des nouvelles réglementations thermiques pour les bâtiments neufs sous maîtrise d'ouvrage publique: bâtiments à énergie positive et bas carbone (E+C-) définis par l'arrêté ministériel du 19 avril 2017.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans les actions de la démarche Cit'énergie, et des fondements d'exemplarité vis-à-vis de la politique énergétique menée sur les opérations communales.

V. ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT D'OPERATION

Phases préparatoires, Travaux de rénovation/extension, autres prestations et mobilier	3 860 000 €
Honoraires (Maitrise d'œuvre, contrôleur technique, Coordonnateur SPS, ...)	330 000 €
Coût Total TTC	4 190 000 €

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 250 291,20€ TTC soit un taux de rémunération de 7.90 % (mission de base + missions optionnelles) du montant des travaux.

VI. ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

1	Programme de l'opération	Septembre 2018
2	Moe	Mars 2019 à Décembre 2019
2.1	Phase Conception (6 mois)	Mars 2019 à Août 2019
2.2	Phase appel d'offre des entreprises (3 mois)	Septembre 2019 à Novembre 2019
3	Chantier (24 mois)	Décembre 2019 à Novembre 2021
4	Mise en service	Fin 2021 – début 2022

DECISION

Au vu de l'avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Environnement, sur proposition de la Commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme du groupe scolaire de la Salentine présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le forfait de rémunération du maître d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter pour le financement de cette opération toutes subventions de l'Etat, de la région, du Département, de la communauté urbaine et auprès de tout autre organisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 21 MAI 2019
Et par publication le : 22 MAI 2019

Extrait certifié conforme
Orvault, le 21 mai 2019

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

